

«Le prêtre Randingue eut scrupule, à son tour, de partir sans prendre congé de son évêque. Après avoir consulté Einold, il demanda audience pour résigner en forme son canonikat. Adalbéron le questionna minutieusement et témoigna le désir de voir tous ses compagnons. La pieuse société se présenta donc à l'évêque, qui la supplia de ne point quitter le pays et lui proposa de choisir un monastère dans son diocèse. Surpris de cette offre si pressante, les amis demandèrent la permission de se retirer quelques instants pour délibérer ensemble. Bernacer parla le premier et proposa de demander Gorze. Mais Einold et les autres hésitaient, préférant s'expatrier. Jean pensa, au contraire, que le meilleur moyen de partir était de demander Gorze, parce qu'il savait l'abbaye au pouvoir d'un seigneur puissant et violent, qui, sans doute, refuserait de céder. Dans cette intention, il poussa ses amis à suivre le conseil de Bernacer.

«Celui-ci exposa lui-même à l'évêque le désir de la compagnie. Adalbéron, contre toute attente, y accéda sans rien objecter. Il donna joyeusement sa parole, commanda aussitôt les réparations urgentes pour l'aménagement du monastère et employa tous les moyens pour obtenir la résiliation du comte Adelbert.»

En 933, la nouvelle communauté s'installa à Gorze que les anciens religieux avaient quitté et le prélat présida, en personne, à l'installation d'Einold, désigné comme abbé par ses frères. Celui-ci promit d'observer la règle de saint Benoît, il remit l'habit à ses compagnons et désigna Jean de Vandière, comme procureur. La communauté jadis en pleine décadence, retrouva sa prospérité. Les religieux revinrent et Adalbéron put, à la fin de l'année, publier un acte solennel ainsi conçu :

«Parmi tous les désordres et injustices qui désolent notre diocèse, nous avons trouvé le monastère de Gorze dépouillé de toute ressource humaine et, ce qui est plus grave, tout à fait sans religion. Notre vénérable prédécesseur Chrodegand avait élevé ce monastère, l'avait doté de très grands biens et y avait placé des moines qui devaient servir Dieu selon la Règle de saint Benoît. Mais, dans la suite des temps, les hommes étant devenus plus mauvais et la charité d'un grand nombre s'étant refroidie, selon la parole du Sauveur, tout ce que le pontife et père, de vénérable mémoire, avait établi avec tant de soin et de dévotion, s'est dissipé en grande partie, comme l'eau qui se perd, et ce qui reste encore se trouve sur la pente d'une ruine complète. Ainsi avait-il ordonné que l'abbé serait choisi dans la congrégation même par l'élection de tous et qu'il administrerait les biens des frères sans aucun privilège, c'est-à-dire sans avoir rien en propre, parce que ce régime de communauté le soustrayait à l'obligation d'entretenir des troupes pour le service du prince et lui laissait toute liberté pour le bien de la religion.

«C'est pourquoi considérant l'exemple de ce grand homme et sachant que nous pouvons partager ses mérites en imitant son zèle, craignant d'autre part de devenir les complices de ceux qui ont causé la décadence de ce saint lieu, si nous ne nous appliquons pas comme nous le pouvons, à corriger tout ce qui a été fait méchamment, nous avons restauré le monastère, autant que nous l'avons pu jusqu'à cette heure, et nous avons rendu